

Ici et ailleurs

Nominations

Mme Dom G., juge de la jeunesse au tribunal de première instance de Charleroi, est admise à la retraite à la date du 31 août 2003.

La désignation de Mme Pollet A. aux fonctions de juge de la jeunesse de Courtrai est renouvelée pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 2003.

La désignation de M. Henrion T. aux fonctions de juge de la jeunesse de Namur, est renouvelée pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 2003.

Mme Vanstraelen I. est désignée aux fonctions de juge d'appel à la jeunesse à la cour d'appel d'Anvers pour un terme de trois ans prenant cours le 1^{er} septembre 2003.

Mme Françoise Tulkens, juge à la Cour européenne des droits de l'homme vient de recevoir la distinction honorifique de Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

Comité européen pour la prévention de la torture : appel à candidature...

(M.B. 17/09/03)

La Belgique est représentée au Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) par Monsieur Marc Nève, avocat à Liège. Son mandat prend fin le 8 janvier 2004. La procédure de renouvellement vient d'être lancée (pour

des informations concernant la procédure, voir les articles 4 et 5 de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants).

... indépendantes et impartiales

Les membres du Comité sont élus pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles deux fois. Les membres siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat.

Les qualifications et l'expérience nécessaires sont : personnes de haute moralité, compétentes en matière de droits de l'homme ou ayant une expérience professionnelle dans les domaines dont traite la convention, connaissance du français et de l'anglais. Candidatures par écrit (sur le modèle prévu) à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Roland Roblain, secrétaire de la délégation, Sénat, place de la Nation 1, 1009 Bruxelles (Tél. : 02/501.72.59) avant le 8 octobre 2003. Pour consulter la liste des membres actuels : [http : // www.cpt.coe.int/fr/membres/membres-liste.htm](http://www.cpt.coe.int/fr/membres/membres-liste.htm)

Prévention de l'immigration illégale

L'Organisation internationale pour les migrations s'est vue octroyer diverses subventions (en tout plusieurs dizaines de milliers d'euros) destinées à organiser des séminaires de formation en vue de renforcer les ca-

pacités des Gouvernements arménien et congolais en matière de gestion de la Migration et pour mettre en place un programme d'information afin de prévenir l'immigration illégale vers la Belgique en Albanie, au Kosovo et dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

En d'autres termes, l'OIM est priée d'informer comment la Belgique maltraite les candidats à l'immigration et de faire en sorte que ces pays les empêchent de quitter leur sol. Vont-ils illustrer leurs propos avec les affaires Sémira et Tabita ? Une fois encore, n'agit-on pas sur les conséquences plus que sur les causes ?

Euthanasie

Les a.s.b.l. Jurivie et Pro Vita ont introduit une requête en suspension et en annulation de la loi relative à l'euthanasie. La Cour vient de rejeter la demande de suspension de la loi (arrêt n° 43/2003 du 9 avril 2003, M.B. 28/07/03) pour motif que le fait que la loi en cause ait été appliquée pendant un certain temps, de même que l'atteinte que ce fait pourrait porter à la confiance des patients dans le corps médical, ne sont que des éventualités en rapport très indirect avec l'objet social des a.s.b.l. Jurivie et Pro Vita, objet dont la description ne peut être interprétée comme ouvrant la voie à une forme de recours populaire en habitant ces personnes privées à faire suspendre toute loi qui ne serait pas conforme aux conceptions morales qu'elles défendent.

Premier décès dû au froid...

Un Sri-Lankais sans domicile est mort le 24 octobre 2003 dans le 10^{ème} arrondissement de Paris.

Dans les semaines qui viennent beaucoup de SDF préféreront le froid à l'indignité d'un hébergement qui oublie parfois qu'il s'adresse à des êtres humains; d'autres décès s'ajouteront donc à la longue liste des victimes de la pauvreté. En France, on dénombre plusieurs centaines de sans abris, dont de nombreux étrangers en attente d'une décision sur leur demande d'asile.

... avant beaucoup d'autres ?

Mais à part de petits gestes insuffisants, les pouvoirs publics locaux et nationaux refusent de prendre pleine mesure de l'urgence, dénoncent les associations qui pointent un nombre totalement insuffisant de centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA). C'est d'un hébergement assorti d'un suivi social et juridique et d'un accompagnement dans leur demande d'asile que ces hommes, souvent jeunes, ont besoin. Le Gouvernement avait promis la création de tels centres mais on attend toujours qu'ils ouvrent effectivement leurs portes...

Le racisme et la xénophobie...

Depuis quelques temps, les propos racistes et xénophobes reviennent à la mode chez certains mandataires politiques. De Da-

niel Ducarme dissertant sur l'«échec de l'intégration» (peu après autoproclamé président de la Région de Bruxelles) à Danny Smaghe qui propose l'interdiction de l'accès des plaines de jeux aux jeunes «allochtones» (cela lui aura coûté cette fois le poste de Commissaire général aux réfugiés). Dernièrement, Pascal Smet a tenu des propos clairement racistes et xénophobes : «quant à l'insécurité : on ne peut plus tolérer que 500 personnes d'origine étrangère posent des problèmes. Il y va de l'intérêt de tous les nouveaux Belges comme du nôtre, puisque nous devons tous vivre ensemble». Fussent-ils nés en Belgique, les jeunes qualifiés «d'origine étrangère» seront toujours, à lire l'interview du secrétaire d'État, avant tout des étrangers qui plus est pointés comme responsables de tous les problèmes d'insécurité dans la ville.

... pour ouvrir le débat...

Peu après chacune de ces sorties médiatiques, leurs auteurs se rétractent, selon un scénario identique : «nous avons été mal compris, nous n'avons voulu qu'ouvrir le débat!». Or, rappelle le MRAX, on ne les a pas attendus pour l'ouvrir ce débat. Des problèmes sociaux existent et doivent être traités politiquement dans toute leur complexité. Les matières sociales ne font heureusement pas partie des compétences de Pascal Smet, celles-ci étant limitées à la mobilité.

... ou servir les xénophobes

Cependant, jouer la provocation en faisant circuler des «analyses» sur la montée du Vlaams Blok («Le Blok est d'abord un problème francophone : de nombreux électeurs francophones

votent pour lui !») et sur les causes du sentiment «d'insécurité», où la bêtise le dispute à l'incompétence ne témoigne d'aucune volonté de mettre en oeuvre une politique sociale cohérente. Plus grave, ces déclarations constituent un véritable sabotage des politiques publiques développées patiemment depuis de nombreuses années pour assurer une cohabitation harmonieuse et enrichissante des personnes d'origines très diverses. Et tant pis si l'ensemble des jeunes auxquels on attribuerait une origine «étrangère» en subissent ensuite les conséquences lors de contrôles de police ou lorsqu'ils se présentent pour un emploi. Et le MRAX de conseiller à Pascal Smet quelques lectures dont «Mon délit ? Mon origine» de Fabienne Brion.

Le Mrax : 37 rue de la poste, 1210 Bruxelles; Tél. 02/209.62.50. ou 0496/35.24.02.

Tiens, à propos

Le Vlaams Blok propose qu'on mette un bracelet électronique à tous les demandeurs d'asile et illégaux.

Budget «aide à la jeunesse» en CF ...

Le budget 2004 en matière d'Aide à la jeunesse a pris en compte l'ancienneté des travailleurs du secteur privé de l'Aide à la jeunesse à hauteur de 4.950.000 euros (en 2003) et 5.950.000 en 2004. Outre l'ancienneté, la ministre envisage de soutenir des projets au sein de chaque CAAJ pour «réduire les violences invisibles et quotidiennes qui découlent des violences sociales» et d'autre part, augmenter les ressources des personnes.

Les A.M.O. seront consolidées et de nouveaux services seront créés (697.000 euros de plus, que par le passé). En 2003, 9

nouvelles A.M.O. ont été créées et 25 nouveaux services de plus verront le jour d'ici 2010 (ce qui porterait le nombre total de ces services à 100). Enfin, les Équipes S.O.S. Enfants bénéficieront en 2004, d'un nouveau montant de 381.000 euros en plus.

... et budget justice au fédéral

Madame Onkelinx est sortie triomphante du conclave budgétaire. Son département est celui qui s'en est le mieux sorti et elle a su faire passer ses priorités. Le budget annuel du SPF Justice passe de 1.186,27 millions d'euros à une enveloppe de 1.302,17 millions d'euros pour l'année 2004. Cela représente donc une augmentation de 9,7 %. Selon l'opposition, une bonne partie de cette manne devra couvrir les dettes du passé, soit un déficit de 52 millions d'euros (ce qui ramènerait l'augmentation réelle à 4 % !). Où ira le reste ? Les besoins sont tels qu'ils ne permettront finalement qu'à colmater les brèches les plus criantes : les prisons (dont le système de santé en prison), le transport des prisonniers, l'augmentation des magistrats et autre personnel de la justice, les établissements de défense sociale (qui ont à leur tout assigné la ministre en ... justice) et tout le volet de l'aide juridique (le payement des avocats de l'aide juridique qui ont connu une baisse constante des indemnités qui leur sont versées, les commissions d'aide juridique qui organisent l'aide juridique de première ligne, les experts, ...). Sera-ce à celui qui crie le plus fort ?

Un chômeur contrôlé vaut économies

Le Gouvernement fédéral aurait prévu que la «réforme du contrôle des chômeurs» rapporte 46

millions d'économies en 2004. L'engagement de 120 personnes pour mettre en oeuvre ce contrôle renforcé des chômeurs est également prévu. On ne sait pas si le coût de l'engagement d'un tel personnel a été pris en compte dans le calcul des économies ainsi réalisées.

Reste que pour les syndicats, «Ce ne sont pas les chômeurs qui sont indisponibles mais bien l'emploi»; mais pour résoudre le problème du chômage, c'est plus facile d'exclure les chômeurs.

Pour trouver un député...

... ou un sénateur, voici les sites internet où les listes sont disponibles : <http://www1.dekamer.be/wwwcfm/deputes/cfm/cvlist?lang=F>

<http://www1.dekamer.be/FLWB/pdf/51/0004/51K0004006.pdf>

<http://www.senate.be/www/?Mival=wiedlsWie/LijstDerSenatoren&M=1&LANG=fr>

L'humanisme du portefeuille

On apprend qu'en Angleterre, on envisage de régulariser 15.000 familles y résidant de longue date. Ce ne sont pas des arguments humanitaires qui sont à la base de ce cadeau mais un calcul terre à terre : ça va coûter moins cher au contribuable (en aides sociales et juridique). Mais en plus, cette mesure va être suivie de nouvelles règles très sévères. Encourageant.

Erratum

Le n° 228 du JDJ comprend une erreur en page 31 : dans la première ligne de la **note sous C.E (Sect. Administration, 14^{ème} Ch.- 14 mars 2002)**, lire suspension et non suspension.